

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
30 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :

**6. CREANCES
COMMUNALES.
ADMISSION EN NON
VALEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/07/2017

Reçu en préfecture le 19/07/2017

Affiché le 21/07/17

06921554914-20170706-19072017D06 LN-DE



L'an deux mil-dix-sept, le Six JUILLET à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. DIDELOT Bernard – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. MABRIEZ Philippe – Mme BOUVET Margaret – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Il est soumis à l'Assemblée l'état d'un produit irrécouvrable de l'exercice 2012 du budget communal, dont Monsieur le Receveur – Trésorier Municipal de Merville demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 500 €.

Ce produit n'a pu être recouvré en raison du motif suivant :

- Liquidation judiciaire de la société

Il s'agit d'un titre de recettes émis au compte 775 afférent aux produits des cessions immobilières.

L'assemblée est invitée à admettre en non-valeur ce titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité admet en non-valeur ce titre de recettes et présenté par Monsieur le Receveur Municipal, pour un montant total de 2 500 €.

La dépense correspondante sera imputée au compte 6542, fonction 020 du Budget Principal de l'exercice 2017.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.